



Règlement et renseignements

À conserver par l'exposant



Fiche d'inscription

À retourner par mail à cme@ville-auray.fr ou par courrier à CME, 10 rue Auguste La Houle 56400 Auray accompagné du règlement et d'une copie recto/verso de votre pièce d'identité.

Art.1 : Cette manifestation est organisée par le Conseil Municipal des Enfants (CME) d'Auray. L'aspect financier de l'évènement sera entièrement géré par l'association Les Petits Macarons (inscriptions, tickets de tombola, buvette, droits d'entrée). Elle aura lieu au stade du Bel Air, Rue du Moulin, 56400 Auray avec une ouverture au public de 9h à 17h et un droit d'entrée de 1€ par visiteur âgé de plus de 18 ans.

Art.2 : Le vide-grenier est réservé aux particuliers non professionnels. Les exposants s'engagent à ne pas faire plus de deux vide-greniers dans l'année.

Art.3 : L'accueil des participants débute à 7h00. Ils devront se présenter munis de leur pièce d'identité ayant servi à la réservation. Dès leur arrivée les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées par les organisateurs. Sauf cas de force majeure (intempéries, absence de public), aucun départ ne sera autorisé avant 17h et les véhicules pourront circuler sur le site à partir de 17h15.

Art.4 : Les exposants devront garer leur véhicule sur leur emplacement si cela est compris dans leur réservation. Dans le cas contraire, ils devront mettre leur véhicule sur une place de parking désignée par les organisateurs ou en dehors du site avant 9h.

Art.5 : Les emplacements attribués ne pourront être contestés. Il est formellement interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire et aucun dépassement ne sera toléré.

Art.6 : En cas d'impossibilité de participer à l'évènement, l'exposant devra en aviser le CME au moins une semaine avant la date du vide grenier afin que son emplacement puisse être réattribué ; à défaut les sommes versées resteront acquises à titre d'indemnité. L'exposant ne pourra prétendre à un remboursement en cas d'intempéries ou de désistement.

Art. 7 : Le CME se réserve le droit d'annuler la manifestation sans préavis pour des raisons exceptionnelles. Dans ce cas, les exposants pourront prétendre au remboursement de leur emplacement.

Art. 8 : La vente de nourriture sera entièrement gérée par « Balade en Sarrasin ». La tenue d'une buvette sera entièrement gérée par les organisateurs et les bénévoles associés.

Art.9 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables. ». Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non-conformes (matériel neuf, nourriture, etc...). Toutes promotions politiques et religieuses seront également interdites sur les emplacements.

Art. 10 : Le CME et la ville d'Auray se dégagent de toute responsabilité en cas d'accidents corporels, vols, dégradations, pertes ou autres incidents survenus lors de la manifestation.

Art.11 : Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place. Les exposants seront soumis à une amende si l'emplacement n'est pas laissé comme il a été donné.

Art.12 : Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Art. 13 : Tous les fonds générés par la manifestation (réservation d'emplacements, droit d'entrée, buvette, tombola) seront reversés dans leur intégralité pour les enfants hospitalisés à l'hôpital Necker de Paris.

Art.14 : L'inscription définitive vaut l'acceptation de ce règlement.

Bulletin d'inscription au vide grenier du 26 mars 2023 à Auray

Nom/Prénom :

Adresse : Code postal : _____ Ville :

Mail :@..... Tél : __/__/__/_/___

N° de la pièce d'identité : Délivrée par : Le : __/__/__

Conformément à la législation, je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement, ne pas être commerçant, ne pas participer à plus de deux évènements de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal), ne vendre que des objets personnels et usagers (art. L310-2 du code du commerce).

Fait à : Le : __/__/__ Signature

Réservation

Les emplacements sont prévus sans table ni chaise. Ils disposent tous de 5m linéaires, seule la profondeur est variable. Les emplacements sont réservables dans la limite des places disponibles (150 maximum). Les règlements peuvent être effectués par chèque à l'ordre « ASSOCIATION LES PETITS MACARONS » ou en espèces.

| | Nombre réservé | Coût |
|---|----------------|--------|
| Emplacement avec véhicule 5x5m au prix de 15€ : |x 15€ |€ |
| Emplacement sans véhicule 5x2m au prix de 12€ : |x 12€ |€ |

Total à régler :.....€

Votre inscription ne sera validée qu'après réception de votre inscription complète, de la copie recto/verso de votre pièce d'identité ET de votre règlement. Un mail de confirmation vous sera envoyé. La pièce d'identité renseignée vous sera demandée le jour du vide grenier.



2023

DIMANCHE 26 MARS
Stade du Bel-Air · 9h - 17h



Vide-grenier

au profit des enfants malades



150 EXPOSANTS – TOMBOLA – NOMBREUSES ANIMATIONS
BUVETTE – FOOD-TRUCK – 1€ / GRATUIT – 18 ANS



Ne pas jeter sur la voie publique



Conseil municipal des Enfants
10 rue Auguste La Houlle
cme@ville-auray.fr
www.auray.fr